



MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES ACTIVITES DE SURVEILLANCE ET GARDIENNAGE

PROGRAMME

Questionnaire de positionnement à l'entrée du stage

Théorie (60%)

Connaitre le cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité :

- Connaitre les grands principes encadrant le métier
- Maitriser la déontologie professionnelle

Maitriser les compétences opérationnelles :

- Savoir gérer les conflits
- Maitriser les mesures d'inspection et de filtrage

Maitriser les mesures de prévention des risques terroriste

- Définir les risques terroristes et connaitre les différentes menaces terroristes
- Connaitre les risques associés et les différents matériels terroristes
- Savoir développer les réflexes en matière de prévention et de sécurité face à la menace terroriste
- Acquérir les bons réflexes pour détecter et prévenir
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même et protéger les autres
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Sécuriser une zone et Alerter les secours
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Maitriser les notions de secourisme « tactique »

Module Premier secours : Intervenir face à une situation d'accident :

- Savoir situer le cadre juridique, réaliser une protection adaptée, alerter et secourir de manière appropriée

Pratique (40%)

Mise en situation gestion des conflits à partir de situations adaptées aux sites

Mise en pratique Contrôle d'Accès avec Inspection visuelle et fouille des bagages

Mise en situation de scénarii d'attaque terroriste

Maintien des Compétences (MAC) : Tous les 5 ans

La formation doit être réalisée soit :

- Dans les 24 mois précédant la fin de validité de la carte professionnelle
- Dans les 12 mois précédant la nouvelle demande le cas échéant

OBJECTIFS

- Actualiser les connaissances théoriques nécessaires au métier d'agent de prévention et de sécurité
- Maitriser les mesures de prévention des risques terroristes et savoir réagir en cas d'attaque
- Etre capable d'occuper les fonctions d'agent de prévention et de sécurité

INFOS PRATIQUES

Public concerné

Personnel renouvelant sa carte professionnelle surveillance humaine ou gardiennage

Nombre de personnes

12 personnes maximum

Durée

- SST non valide => 31 heures soit 4 jours

- SST valide => 24 heures soit 3 jours

Validation

Évaluation Formative continue

Pré-requis

- Carte professionnelle surveillance humaine ou gardiennage valide ou autorisation préalable valide

Moyens Pédagogiques

Matériels cités dans la fiche produit

Vidéoprojection format Powerpoint + Animations

Alternance d'apports pratiques et théoriques et mises en situation

Livret de formation remis aux stagiaires